

Chers partenaires-conseils

Durant l'exercice 2020, l'ASMAC Fondation pour indépendants a perpétué la croissance florissante des années précédentes grâce à la satisfaction de ses assurés actifs et à l'acquisition de nouveaux clients.

Intérêt annuel 2020

Cette croissance ainsi que les excellents résultats de placement et une base exceptionnellement solide, nous permettent cette année encore de rémunérer l'ensemble de l'avoir épargne de nos assurés actifs et de nos rentiers invalides avec **un taux de 3.00 %** largement supérieur à la moyenne (le taux minimal LPP s'élève à 1.00 %). Nous sommes très heureux de faire participer nos assurés, cette année encore, au succès de notre Fondation.



Le taux d'intérêt provisoire pour l'année 2021 est de 1.00 %.

Délai pour les rachats

Les rachats auprès de notre fondation sont également intéressants en raison des taux d'intérêt. Profitez de cette opportunité! En raison du prochain changement de logiciel de gestion, les rachats de cette année devront être effectués et versés sur le compte de l'ASMAC **le 18 décembre 2020 au plus tard**. Les montants reçus après cette date ne pourront pas être comptabilisés et seront remboursés. Nous vous remercions de votre aide et des informations fournies à nos assurés.

Save the date

«Rien n'est permanent, sauf le changement» (Héraclite). C'est ce qui nous attend en 2021 au sein de la Fondation ASMAC. Nous vous donnerons davantage de précisions quant à ces changements à la mi-janvier 2021. Veuillez donc réserver la date et l'horaire suivants - **Mercredi, 13 janvier 2021 de 12 h 30 à 13 h 45** (sur Zoom) et veuillez-vous annoncer via evenement@asmac-fondation.ch. Nous nous réjouissons de vous y retrouver! L'invitation et le programme vous parviendront en temps voulu.

Vous trouverez d'amples informations sur notre page d'accueil suivante: www.asmac-fondation.ch

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de l'Avent. Restez en bonne santé!

Adrian Leiggener

Responsable Distribution, Marketing & Communication